

COMPTE RENDU DU CTPC DU 15 SEPTEMBRE 2006

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès verbaux du 19 mai et du 26 juin 2006 ;
2. Projets de décret et d'arrêté portant organisation de la direction du budget ;
3. Projet de décret modifiant le décret n° 79-932 relatif au conseil général des mines ;
4. Projet d'arrêté portant modification de l'organisation de la direction générale des entreprises ;
5. Projet d'arrêté portant modification de l'organisation du service des pensions ;
6. Projet d'arrêté portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service de contrôle dans le secteur agricole » rattaché au service du contrôle général économique et financier ;
7. Point sur la situation des agents mis à disposition dans les associations du Minéfi ;
8. Exercice budgétaire et financier 2005 et 2006 à l'administration centrale ;
9. Présentation de différents schémas de réimplantation de l'administration centrale ;
10. Point sur la notation – évaluation dans les services centraux ;
11. Bilan social de l'administration centrale au titre de 2005 ;
12. Questions diverses.

Après les déclarations liminaires respectives des OS, **la déclaration CFDT est en ligne sur notre site Internet**, **M. Jean-François VERDIER** reconnaît que le dialogue social était tenu au printemps et c'est une des raisons de l'ordre du jour chargé de ce CTPC qui se tient sur la journée entière.

Le DPAEP précise que la mise en œuvre des accords Jacob ont pris du retard car il y a toujours discussion entre la DGAFP et certains ministères. Il ajoute qu'un CTPC sur les effectifs et sur le budget 2007 de la centrale se tiendra, après le CTPM budgétaire, en octobre 2007.

Concernant la réorganisation SG/DPAEP, **M. VERDIER** indique avoir joué la transparence vis à vis des agents, malgré des incertitudes sur quelques unités ou quelques agents qui ne veulent pas suivre leur poste.

Puis, le président soumet à leur approbation les PV des CTPC des 19 mai et 26 juin 2006.

PROJETS DE DECRET ET D'ARRETE PORTANT ORGANISATION DE LA DB

MM. Philippe JOSSE et Hugues BIED-CHARRETON, respectivement directeur et chef de service à la direction du budget, précisent que cette réforme est due à la disparition de la DRB et au suivi de la LOLF en « régime de croisière ».

Il est à noter, au sujet de cette réorganisation, que la DB a mené une large concertation avec ses agents et a fait une présentation aux organisations syndicales la semaine précédant ce CTPC.

La CFDT a remercié la DB pour cette concertation et a demandé de surveiller le « turn-over » de ses agents en élaborant, par exemple, un bilan social annuel.

Le directeur du budget a donné son accord pour ce bilan social.

La CFDT a voté pour ces deux textes.

PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET N° 79-932 RELATIF AU CGM

M. Claude GAILLARD, secrétaire général du Conseil Général des Mines, explique qu'il faut rénover ce décret vieux de 27 ans qui n'a été modifié que deux fois. Il précise que les statuts d'emplois seront présentés au prochain CTPM du 25 septembre 2006.

La CFDT déplore la carence de concertation concernant ce décret et l'absence de renforcement de la tutelle des écoles des mines dans ce texte (**la déclaration CFDT est en ligne sur notre site Internet**).

En conséquence, **la CFDT** s'est abstenue lors du vote.

PROJET D'ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ORGANISATION DE LA DGE

M. Jean-Pierre WARLOP, secrétaire général de la Direction Générale des Entreprises, précise que cette « mini-réorganisation » est due à des transferts de compétences, à de nouvelles missions et à l'actualisation des missions du secrétariat général.

La CFDT est d'accord sur le texte mais déplore l'absence de concertation de la DGE.

La CFDT a voté pour.

PROJET D'ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU SP

M. Alain PIAU, sous-directeur au service des pensions, précise que cette modification est la conséquence de la réforme des retraites de 2004.

La CFDT rappelle l'avis unanime du CTPS sur ce texte qui crée un bureau pour l'information des usagers de la fonction publique comme cela existe dans le secteur privé.

La CFDT est favorable à la reconnaissance du « métier retraite » spécifique des agents du service des pensions et aux créations d'emplois suite à la surcharge de travail.

Par contre, **la CFDT** demande que l'avis du CTPS, dont la consultation est obligatoire, soit inscrit sur l'arrêté.

M. VERDIER va demander de le rajouter sur le texte qui sera envoyé à la fonction publique pour publication.

La CFDT a voté pour.

PROJET D'ARRETE PORTANT CREATION D'UN SCN « SERVICE DE CONTROLE DANS LE SECTEUR AGRICOLE » RATTACHE AU CGEFi

M. Alain CASANOVA précise que l'Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole (ACOFA) est chargée de coordonner l'application de la réglementation relative à la PAC et d'assurer le contrôle des bénéficiaires d'aides agricoles.

Ce transfert de compétences s'accompagne d'un transfert de moyens, donc il n'y a aucune incidence pour le Minéfi.

L'ACOFA est un établissement public administratif (EPA) qui emploie environ 60 contractuels en CDI (statut de 1983). Leurs 60 postes ont été inscrits, pour ordre, au PLF 2007.

Les agents auront le choix entre une MAD contre remboursement ou un « quasi-détachement » dans les effectifs du Minéfi. Dans les deux cas, ils continueront à percevoir la même rémunération.

La CFDT a noté que le SCN a des missions spécifiques au regard des autres missions du service du contrôle général économique et financier et demande s'il a vocation à se rapprocher physiquement de Bercy.

L'ACOFA étant située rue de Reuilly, dans des locaux de qualité dont le bail vient d'être renouvelé, le service à compétence nationale dénommé « service de contrôle dans le secteur agricole » y restera.

La CFDT a voté pour.

POINT SUR LA SITUATION DES AGENTS MAD DANS LES ASSOCIATIONS DU MINEFI

Concernant les **personnels mis à disposition des associations ATSCAF, club sportif, Coopérative et place des arts**, une déclaration commune des organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGT, FO et SPAC) est lue (en ligne sur notre site Internet).

M. VERDIER rappelle qu'il a rencontré à plusieurs reprises les agents et les responsables des associations concernées. Il déclare que ce changement est dû à la préparation de l'application du projet de loi de modernisation de la FP et non à des considérations budgétaires.

Le DPAEP affirme qu'il ne veut pas voir disparaître ces associations.

Nous rappelons que dans le projet de loi, la date butoir pour détacher les « mis à disposition » est le 1^{er} janvier 2010.

M. VERDIER attend une réponse très précise de la DGAFP concernant l'avenir de la situation des agents travaillant dans ces associations. Par conséquent, pour prendre sa décision, la DPAEP attendra cette réponse ainsi la parution de la loi et des décrets d'application.

EXERCICE BUDGETAIRE ET FINANCIER 2005 ET 2006 A L'AC

M. VERDIER reconnaît que c'est un exercice difficile et nous demande si les documents reçus nous conviennent.

La CFDT déplore le peu de documents et remarque que le Parlement en a plus ! Nous voulons des documents par BOP (les PAP et RAP), plus la synthèse au niveau de l'administration centrale, sans oublier la masse salariale en ETPT.

Le DPAEP conscient de la minceur des documents, accepte notre demande et fera venir les responsables de BOP lors d'un prochain CTPC.

PRESENTATION DES DIFFERENTS SCHEMAS D'IMPLANTATION DE L'AC A L'HORIZON 2007

Concernant la **réimplantation des services de l'administration centrale**, une déclaration commune des organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGT, FO et SPAC) est lue (en ligne sur notre site Internet).

M. PONCHARRAU précise les opérations en cours et celles à courte échéance (regroupement DGME, CBCM, France Domaines,...).

Concernant les nouvelles implantations, dans ses recherches, la DPAEP a écarté le « grand est parisien » (Noisy) et nous présente quatre immeubles. **M. VERDIER** reconnaît que ce sont toujours des unités de la DPAEP qui déménagent (SDPSCT et SDM).

Nous ne comprenons pas pourquoi les bureaux 1B et 1C de la DPAEP (donc une partie de la gestion des personnels) devront partir à l'Atrium en 2007 !

Les nouveaux sites feront l'objet d'une visite par les membres du CHSC (IHS, médecins de prévention, ergonomes et représentants des personnels) avec des permanents syndicaux.

POINT SUR LA NOTATION – EVALUATION 2005 EN AC

M. DEULIN indique que le taux de retour des formulaires 2005 n'est pas bon et qu'une note de relance a été envoyée aux directions. Il se demande s'il ne pourrait pas débiter la campagne 2006 dès janvier 2007.

Il rappelle que l'entretien d'évaluation doit être réalisé et doit être de qualité : il espère que 80% des agents ont bien eu leur entretien au titre de 2005.

BILAN SOCIAL DE L'AC 2005

M. DEULIN annonce que le document remis aux OS sera mis en ligne sur Alizé pour consultation par l'ensemble des agents. Il souhaite améliorer la mobilité en AC et nous propose un GT sur ce sujet.

La CFDT note une régression de la féminisation des emplois de direction et demande une ventilation des non titulaires par niveau d'emplois.

Les seuls recrutements de fonctionnaires se font par le biais des concours interministériels de catégorie A (ENA et IRA) ou par l'accueil en détachement. Par contre, l'administration centrale recrute plus de contractuels que de fonctionnaires (99 contre 45 A et A+).

La CFDT demande un bilan social par BOP et une synthèse pour le CTPC.

QUESTIONS DIVERSES

Monnaies et Médailles

Les MM va devenir un EPIC et par conséquent, les 45 à 50 agents Minéfi seront MAD contre remboursement. La DPAEP n'exclut pas un retour pour certains d'entre eux.

Autorité de Sûreté Nucléaire

Un CTP sera créé par décret cet hiver et les agents de l'ASN éliront leurs représentants au printemps 2007.

PACTE

La DPMA va recruter deux personnes dans le cadre du PACTE. Les fiches seront à l'ANPE et sur Alizé.

C'est l'ANPE qui sélectionnera les candidats qui seront ensuite auditionnés par la DPAEP.